

## Semaine nationale pour le développement durable !

**A**nnoncée en mars, dans le précédent Castor, la Semaine du Développement Durable, commencée le dimanche 1<sup>er</sup>, se termine le samedi 7 avril.

Cet événement national, organisé par le ministère de l'écologie et du développement durable, permet à différents acteurs (entreprises, associations, collectivités, particuliers etc.) de mettre sur pied tout type de projet en lien avec l'environnement.

La ville de Limeil-Brévannes, à l'avant-garde des enjeux écologiques, a ainsi souhaité mettre en place une campagne de sensibilisation et d'information sur le développement durable.

Du 2 au 6 avril, en mairie, la Ville vous propose une exposition sur deux grands projets en construction : le groupe scolaire J.L. Marquize et le projet de quartier durable sur l'ancien site de la Ballastière Sud. Plusieurs panneaux présentés au public sont constitués de photos, de vues en perspective, de

plans de coupe de chaque projet, agrémentés d'explications techniques sur leurs caractéristiques écologiques propres.



**Du côté des services municipaux...**

Les 2 et 3 avril, des « messagers du tri », envoyés par la commu-

nauté d'agglomération, sont venus à la rencontre des services de la Ville, pour leur expliquer comment l'on peut optimiser à la fois la gestion des déchets et l'organisation de leur collecte.



## La Communauté d'agglomération : Succès et problèmes à la déchetterie de Limeil !

**D**epuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007, le territoire communautaire de Plaine Centrale est doté d'un dispositif plus performant dans la gestion des déchets ménagers. Avec la simplification du geste de tri et l'ouverture de déchetteries à Alfortville et à Limeil-Brévannes, les usagers bénéficient désormais d'un service de recyclage optimisé.

Les déchets ménagers courants (déchets résiduels de cuisine et déchets recyclables) sont collectés au porte-à-porte, tandis que les autres déchets, du fait de leur nature toxique, leur encombrement ou leur mode de traitement spécifique, supposent une séparation en amont.

L'implantation de ces déchetteries sur le territoire communautaire s'inscrit dans une vision globale de protection de l'Environnement. Si la déchetterie est un des maillons essentiels de la chaîne de cette protection, il faut dans le même temps continuer de veiller à la bonne maîtrise des coûts qu'elle dégage.

Depuis sa création, en 2003, la déchetterie de Limeil répond à une demande croissante de recyclage, recevant près de 3 000 tonnes de déchets par an : essentiellement des gravats, des déchets non valorisables, du bois, mais également des déchets toxiques qui sont ensuite acheminés vers les filières de traitement réglementaires et conformes.



Pourtant, aujourd'hui, des cas d'incivilités sont régulièrement constatés qu'illustrent notamment les dépôts sauvages devant le site en dehors des horaires d'ouverture. Cela nuit non seulement au cadre de vie des Brévannais, tout en ayant un coût pour la collectivité, puisque ces dépôts nécessitent une évacuation spécifique.

Il est donc demandé à chacun d'être vigilant en respectant les jours et horaires d'ouverture communicables par votre Mairie ou le service Environnement de Plaine Centrale au 0 800 138 391 (n° vert gratuit). Une meilleure gestion de nos déchets protège durablement notre environnement.

## Infos plus ....

**Nous vous rappelons que Limeil Brévannes possède une déchetterie.**

Voici quelques informations pour que vous puissiez vous y rendre. Nous avons constaté que vous étiez de bonne volonté mais que vous ne connaissiez pas forcément les horaires d'ouverture. Nous en profitons pour vous communiquer quelques règles et consignes indispensables.

Merci pour votre civisme et sachez que nous apprécions l'intérêt que votre portez à la propreté de la ville.

**Déchetterie de Limeil-Brévannes**  
avenue Descartes  
(près du stade D. Pironi)  
Tél : 01.56.32.64.99

- Horaires d'ouverture : de 9h à 12h30 et de 14h30 à 18h
- Fermeture le : lundi, le vendredi matin et le dimanche après-midi

### Infos pratiques

- Se munir d'un justificatif de domicile, d'une pièce d'identité et de la carte grise du véhicule
- Se conformer aux indications de tri des gardiens et au règlement intérieur
- Accès gratuit pour les particuliers et réglementé pour les professionnels
- Accès limité aux véhicules inférieurs à 5,5 m de long et d'un poids inférieur à 3,5 tonnes

### Que peut-on apporter à la déchetterie ?

- Déchets verts et bois
- Gravats
- Ferrailles
- Gros cartons
- Encombrants non recyclables
- Appareils électrique et électroniques
- Tissu
- Piles
- Huile de vidange et peinture
- Déchets toxiques
- Pneus (2 par mois) : à apporter à la déchetterie de Limeil-Brévannes
- Batterie